



PROCÈS VERBAL

Commission Territoriale de Discipline

Mardi 09 juin 2026 – Visioconférence

Visioconférence

Composition de la commission :

Présidente de séance : Justine GAC

Secrétaire de séance : Laure BEAUDOUIN

Membres : Anne-Marie LECOCQ, Frédéric HOU, Pauline BELLAT

Dossier 21H22 :

Retrait :

Match : U15M EXC REG

Concerné : Joueur mineur

Club : Club A

Motif retenu : A5 - Faute individuelle – atteinte à personne – action de jeu particulièrement sans retenue et dangereuse

Sanction : 1 date ferme / 4 dates avec sursis

Pénalité financière : 180 €

Dossier 21H11 :

Retrait :

Match : U18M 2E DIV TER

Concerné : Joueur mineur

Club : Club B

Motif retenu : B4 - Faute individuelle – atteinte aux biens et espaces réservés – non-respect de la structure avec dégradation matérielle potentielle

Sanction : 1 date avec sursis

Pénalité financière : 30 €

Dossier 21H21 :

Retrait :

Match : D2M

Concerné : Officiel A

Club : Club B

Motif retenu : A2 - Faute individuelle – atteinte à personne – atteinte à la considération avec circonstances aggravantes car la victime est un juge-arbitre et que les faits se sont déroulés après le match

Sanction : 2 dates fermes / 2 dates avec sursis

Pénalité financière : 180 €



Dossier 21H06 :

Retrait : Pauline BELLAT

Match : 1ERE DIV MAS

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : B4 - Faute individuelle - atteinte aux biens et espaces réservés - dégradations matérielles ou des biens

Sanction : 2 dates fermes / 1 date avec sursis

Pénalité financière : 150 €

Justine GAC
Présidente de séance